FICHE SYNDICALE ACCES HORS CLASSE PROFESSEURS D'EPS 2015/2016 Nom: Prénom (s): Date de naissance : Date de paiement: Nom de naissance (de jeune fille pour les femmes mariées) Téléphone: Adresse personnelle: Ville ou bureau distributeur : Code postal: Vous êtes en poste CLG LYCEE **ESPE** CPD **EREA** ENS. SUP. LP Envoyez votre fiche syndicale **(1)** au SNEP LILLE (sauf si vous êtes agrégé(e)) Votre affectation 2014/2015 2015/2016 Précise Code établissement : Votre catégorie (1) Agrégé(e) Prof. EPS Vous êtes promouvable, si vous êtes au 7ème échelon de votre corps au plus tard au 31/08/2016 Votre notation au 31/08/2015: Date de l'inspection : Note administrative / 40 Echelon lors de l'inspection: Note pédagogique / 60 Échelon Date d'effet de votre dernière Reliquat éventuel d'ancienneté promotion ou reclassement dans l'échelon au 31/08/2016 actuel Total / 100 ..ème échelon Jour Mois Année Année Notation / 100 (M.J.S, SUP, UNSS...) **Notation Attention!** Ce sont les notes de l'année précédente (2014/2015) qui sont prises en compte et que vous devez donc nous indiquer. BAREME HORS CLASSE PROFESSEUR D'EPS - Académie de LILLE Parcours de carrière **Notation** Avis Echelon détenu au 31/08/2016 Notation administrative Avis attribués par le chef d'établissement et le corps d'inspection = 65 points maximum Notation pédagogique = 100 points maximum · Le chef d'établissement : points Favorable Défavorable points 7ème échelon (5 pts) 11ème échelon (40 pts) • Le corps d'inspection : 8ème échelon (10 pts) 11ème + 1an (45 pts) Favorable En cas de « retard » d'inspection 9ème échelon (15 pts) 11ème + 2ans (50 pts) Défavorable (+ 5 ans, soit NP antérieure au 10ème échelon (30 pts) 11ème +3ans (55 pts) 31/08/2010), la moyenne de la 11ème +4ans (60 pts) note pédagogique de l'échelon est 11ème +5ans (65 pts) retenue, si elle est supérieure à la (1) Entourez les avis qui vous concernent note détenue. **Parcours professionnel** 1) Exercice en établissement relevant de l'Educa-TOTAL général: tion prioritaire (ZEP, sensible, violence, APV, ECLAIR, REP+) ou en établissement pénitentiaire ou en EREA: points - 5 points pour une affectation de 5 ans au cours de la carrière (au 31/08/2016) - 10 points pour une affectation depuis au moins 5 ans 5ner (au 31/08/2016) points **SNEP-FSU Lille** Bourse du travail—276 Bd de l'usine 59800 LILLE points 2) Bi admissibilité: 5 points